



FICHE DE POSTE : RESPONSABLE SPORTIF ET ADMINISTRATIF H/F

MISSIONS PRINCIPALES

Missions sportives :

- Il planifie les séances pédagogiques pour les différents publics
- Il coordonne et gère les entraînements et les compétitions
- Il prépare et anime ses interventions (entraînements et stages)
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents
- Il assure la gestion des ressources dédiées à la politique sportive du club (humaines, financières et matérielles),
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités et la participation à ces activités (organisation de compétitions, de stages, déplacements sur de grandes manifestations)
- Il est l'éducateur référent du club pour gérer au quotidien le suivi des jeunes joueurs du club
- Il manage l'équipe technique du club
- Il met en place des actions fédérales (Programme Éducatif Fédéral, actions de féminisation, etc...)
- Il intervient, après accord préalable du président, dans les différentes structures fédérales (District ou Ligue)

Missions de développement :

- Il mène et coordonne les projets de développement de l'activité en rapport avec le projet du club afin de : Pérenniser l'emploi au sein de l'association et développer les publics cibles
- Il assure la promotion du club auprès des établissements scolaires, de la Communauté de Communes Communauté de communes Touraine Val de Vienne, des communes de l'ancien canton du Bouchardais ainsi que des instances sportives départementales et régionales

Missions administratives :

- Il effectue un suivi des joueurs du club
- Il gère les présences des joueurs aux entraînements et aux matchs
- Il tient à jour et développe le site internet
- Il participe à la vie associative du club (réunions au Comité de Direction, Assemblées Générales, actions de représentation, ...)
- Il participe aux tâches organisationnelles lors des événements organisés par le club
- Il gère l'enregistrement des licences et l'engagement des équipes dans les divers championnats

AUTONOMIE, RESPONSABILITE, TECHNICITE

Responsabilité :

- 🛡 Il est responsable au sein du club du respect de la législation liée à l'encadrement de la pratique sportive
- 🛡 Il est responsable de la qualité des missions qui lui sont confiées :
 - Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition
 - Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance (initiation, entraînement, stages, compétitions, etc...)
 - Répondre aux attentes des adhérents (diversité des séances, progression, objectifs, résultats, etc...)
 - Garantir le respect de la politique sportive mise en place en application du projet du club
 - Respecter le devoir de réserve et le principe de discrétion professionnelle.
 - Rendre compte périodiquement de l'évolution du Projet auprès du Comité Directeur aux regards des indicateurs validé et mis en place par ce dernier.
- 🛡 Il a en charge des missions de gestion de personnel (dans le domaine sportif), de conseil (avec notamment la fonction de tuteur pour stagiaires et/ou vis-à-vis des encadrants salariés et bénévoles)

Autonomie, initiative :

- 🛡 Il est force de proposition dans le cadre de ses missions
- 🛡 Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :
 - Organiser son activité en fonction de la politique sportive du club
 - Elabore le planning des différentes séances pour l'ensemble des licenciés
 - Préparer les déplacements (réservations, convocations, informations auprès des parents...) et assure l'encadrement des joueurs du club lors des déplacements sur les compétitions, en accord avec le Bureau exécutif qui valide le programme annuel des compétitions.
- 🛡 Il organise ses activités en fonction des directives et de la politique sportive décidée par le Comité de Direction du club
- 🛡 Il doit rendre compte périodiquement de l'exécution de ses missions.

Technicité :

- 🛡 Il a une certaine maîtrise technique qui lui permet de concevoir des projets et d'évaluer les résultats de sa mission à partir d'outils existants.
- 🛡 Il possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction d'entraîneur :
 - Les connaissances sportives de sa discipline
 - Les règles encadrant sa discipline (réglementation, sécurité, etc...)
 - Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes
 - Des capacités en termes d'organisation et de communication

FORMATION

- Être titulaire : du (BEF- Brevet Entraîneur Football), du BMF (Brevet Moniteur Football expérimenté accepté)
- Expérience d'encadrement du football dans un club (apprécié)

PREREQUIS

- Véhicule et permis de conduire obligatoire
- Licencié FFF

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Poste à temps complet (CDI, rémunération en fonction du profil du candidat)
- Adaptabilité aux emplois du temps spécifiques : travail en soirée, mardi au samedi, annualisation du temps de travail

CANDIDATURE

Les candidatures (CV, lettre de motivation et copie des diplômes) sont à adresser à :
president@afbouchardais.com